



Diseau Couverte.

Le Journal de la municipalité de Calixa-Lavallée
Vivre petit dans un monde de grands

vol 13, no 3, mars 2009

Inventaire du patrimoine bâti de Calixa-Lavallée

Photographies Patri-arch

212 bâtiments inventoriés

29 de valeur supérieure

91 de valeur bonne

3 de valeur patrimoniale exceptionnelle



Maison Léonard, 216 chemin de la Beauce



Maison Bégin ou Guillemain-Grenier, 7465 chemin de la Beauce



Maison Moussard, 289-291 chemin de la Beauce

Sommaire

- Page 1 Patrimoine exceptionnel
- Page 2 Mot du maire, Projet d'ordre du jour du Conseil municipal
- Page 3 Annonces
- Pages 4-7 Procès-verbaux du 2 février 2009
- Page 8 Comptes acquittés
Solution Sudokumot 5
- Page 9 Patrimoine Bâti
- Page 10-11 Interview du peintre
Serge Chagnon
- Page 12 Chant de Vieilles
Sudokumot 5
- Page 10-11 Suite du P.V du 2 février 2009
- Page 13 As-tu vu l'arc-en-ciel?
- Page 14 Comité des loisirs- Activités
Bibliothèque



Le mot du maire

Bonjour à tous, encore quelques précipitations de neige et l'eau d'érable se remettra à couler comme l'a prédit récemment la marmotte. Nous avons eu un bel hiver et une très belle glace pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes qui ont su en profiter.

Pour plusieurs d'entre nous, la nature nous inspire et nous oblige à aller de l'avant. Dans le dossier des eaux usées, une bonne nouvelle est arrivée. Madame Nathalie Normandeau, vice première ministre et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a accepté de financer, à la hauteur de 80 %, la première de trois étapes c'est-à-dire, l'étude de caractérisation de nos eaux usées sur l'ensemble du territoire. Je vous rappelle que ce projet pilote est une initiative conjointe des municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Verchères. Mercredi le 11 mars prochain à 19h 00, les ingénieurs de la firme BPR nous présenteront, à la mairie, les détails de cette première étape ainsi que de la suite à y donner.

Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, c'est d'une solution démocratique que Calixa-Lavallée avait besoin. Ainsi, toutes les résidences du territoire de Calixa-Lavallée seront touchées par ce programme de subvention et non seulement celles de la partie urbanisée du village.

D'un autre côté, j'invite tous les propriétaires de Calixa-Lavallée à participer au programme de diagnostic résidentiel d'Hydro-Québec que vous avez reçu dans votre enveloppe de compte de taxes. Je vous rappelle que pour chaque diagnostic rempli, la municipalité recevra 35 \$ s'il a été rempli en ligne ou 30 \$ s'il a été posté. Ces sommes nous serviront à ajouter des abris extérieurs à la patinoire.

Finalement, je termine en vous informant que l'étude de caractérisation, sur le patrimoine bâti de Calixa-Lavallée, a été présentée à la population le 10 février dernier et qu'à la surprise de tous, le ministère et le consultant ont reconnu 212 bâtiments d'intérêt patrimonial sur notre territoire. L'étude sera bientôt disponible sur le site Web de la municipalité. Je vous souhaite une très belle fin d'hiver et un beau début de printemps.

Jean-Robert Grenier, votre maire

La municipalité de Calixa-Lavallée fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec.



RÉUNION DU CONSEIL
le lundi 2 mars 2009 à 20h00
Salle municipale

ORDRE DU JOUR-préliminaire

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Procès-verbal de la session ordinaire du 2 février 2009 - Adoption;
3. Consultation juridique
-Mandat à Fasken-Martineau
4. Correspondance;
5. Rapport des comités;
6. Comptes payés et à payer
-Autorisation de paiement ;
7. Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier local;
8. Rue Berthiaume - prolongement du réseau
-Entente;
9. Bâtiments patrimoniaux - Caractérisation ;
10. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées - Lettre de la ministre et rencontre des citoyens, 11 mars 2009 ;
11. Projet de boulangerie - 240, chemin Beauce
-Révision, CPTAQ - suivi;
12. Projet de construction résidentiel
-lot 406-10 et 406-11 - suivi ;
13. Règlement de modification no 181-26 (règlement de concordance)
-Activités artisanales - Avis de motion ;
14. Règlement de modification no 181-27 (règlement de concordance)- Normes générales relatives à la protection du territoire agricole - Avis de motion ;
15. Conformité du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement, 2e génération -Demande de nouveau délai;
16. Écocentre - suivi;
17. Schéma de couverture de risques - Suivi;
18. Règlement concernant les systèmes d'alarme - Adoption par la Régie;
19. Règlement relatif aux nuisances et à la paix publique - Possession de boissons alcooliques - Modification réglementaire
-Demande de la Régie ;
20. Programme " Diagnostic résidentiel -Mieux consommer " - suivi;
21. Période de questions ;
22. Levée de l'assemblée ;

Donné à Calixa-Lavallée, le 23 février 2009
par Alain Beauregard,
Secrétaire-trésorier, Directeur général,
Municipalité de Calixa-Lavallée
Tel: 450 583-6470; Fax: 450 583-5508

Décès de madame Ginette Cormier

L'épouse du président du comité consultatif d'urbanisme monsieur Daniel Plouffe est décédée il y a quelques semaines. Le conseil a fait un don de 50 \$ à la maison Victor-Gadbois. Les élus, le personnel de la municipalité et l'équipe du journal offrent leurs condoléances à monsieur Plouffe et lui souhaitent de trouver le courage nécessaire pour vivre sereinement cette épreuve.

Merci Ginette .

En ce premier février 2009, à l'aube de tes cinquante ans, toi ma complice de toujours, tu as succombé à un cancer sans merci, suite à un combat sans issue, dont tu ne t'es jamais avouée vaincue . Pour mon seizième anniversaire de naissance tu m'as fait cadeau de ton amour qui n'a jamais cessé de croître qui n'a jamais failli avec les années .

Ensemble beaucoup de chemin nous avons parcouru depuis notre ville natale , Gatineau , jusqu'à Calixa-Lavallée ou nous nous sommes installés en 1984 .

Je te dis merci pour nos trois beaux enfants , Sarah 17 ans , Thalie 15 ans et Philippe 10 ans . Merci pour ta joie de vivre , merci pour tout , merci pour ton amour .

P.S. Comme promis je prends bien soin de nos amours ...

Daniel Plouffe

Loisirs Calixa-Lavallée

Offre d'emploi étudiant, Été 2009

Les loisirs Calixa-Lavallée sont à la recherche d'étudiants :

Camp de jour :

1 Animateur/ Animatrice pour la période estivale.

Le ou la candidat(e) devra :

- Avoir un minimum de 16 ans et être étudiant à temps plein.
- Être disponible pour des formations, réunions et séances de planification.
- Faire preuve de dynamisme, de créativité, de débrouillardise et d'initiative dans leur travail.
- Planifier, organiser et animer une programmation d'activités estivales
- Encadrer en tout temps un groupe de jeunes afin d'assurer leur sécurité.
- Avoir un esprit d'équipe.

1 Aide animateur/Animatrice pour la période estivale.

Le ou la candidat(e) devra :

- Avoir un minimum de 14 ans et être étudiant à temps plein.
- Être disponible pour des formations et réunions
- Faire preuve de dynamisme, de créativité et d'entraide
- Assister l'animateur dans l'animation de sa programmation d'activités estivales
- Veiller au bien-être et à la sécurité des enfants.

DÉNEIGEMENT

Bien que la saison hivernale tire à sa fin, je vous fais un rappel de l'article no 9 du règlement sur les nuisances : il est interdit de disposer de la neige sur la propriété publique. Je vous résume où se situe la limite entre la propriété publique et la propriété privée: bien au-delà de l'emprise asphaltée soit, minimalement, au milieu du fossé enjambé par votre entrée charretière ! Merci pour votre collaboration.

Fosse septique et champ d'épuration - Invitation

Mercredi le 11 mars 2009, 19 h 00, BPR Infrastructures informera la population sur l'inventaire et la caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées qui débiteront au printemps. Une lettre-circulaire, signée par monsieur le maire a été adressée à toute la population à ce sujet. Au plaisir de vous y rencontrer.

Les postes seront pour une durée de 8 semaines plus la formation.

Envoyez vos CV à :

Poste : Loisirs Calixa-Lavallée,

771 chemin de la Beauce,

Calixa-Lavallée, Québec, J0L 1A0

Courriel : loisirs@calixa-lavallee.ca

Télécopieur : (450) 583-5508

La date limite pour postuler est le 17 mars 2009.

À compétence égale une priorité d'emploi sera accordée aux résidents de Calixa-Lavallée

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Session ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce le lundi 2 février 2009, à compter de 20 heures.

Sont présents : Madame les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput et les conseillers, messieurs Claude Jutras, Pierre St-Louis et Ghislain Beaugard, formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Robert Grenier. Monsieur Alain Beaugard, directeur général et secrétaire-trésorier assure le greffe de la session.

Est absent : Monsieur le conseiller René Jacques.



OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00. Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la session régulière du 5 janvier 2009;
3. Procès-verbal de la session extraordinaire du 13 janvier 2009 ;
4. Affaires découlant des procès verbaux des sessions du 5 et du 13 janvier 2009;
5. Rapport des comités ;
6. Correspondance ;
7. Calendrier des séances ordinaires - année 2009 ;
8. Addendum à l'entente avec le directeur général ;
9. Assurances responsabilités
-Mutuelle des municipalités du Québec -Renouvellement;
10. Assurances collectives - résolution ;
11. Programme triennal d'immobilisation- Adoption ;
12. Services téléphoniques - boîte vocale et interurbain - proposition de Bell ;
13. Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés - Adhésion ;
14. Prêt des locaux à titre gratuit
- Groupe des Scouts de Verchères ;
15. Comptes payés et à payer - Autorisation de paiement;
16. Règlement de modification n° 246-2 du " Règlement relatif aux limites de vitesse sur le territoire de la municipalité " - Adoption ;
17. Ministère des transports - travaux municipaux sur le réseau - permis annuel ;
18. Bâtiments patrimoniaux - Caractérisation - Suivi;
19. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées - suivi ;
20. Scierie artisanale - 915, Petite Côte d'en -Haut - Décision révisée de la CPTAQ ;
21. Projet de boulangerie - 240, chemin Beauce - Révision, CPTAQ ;
22. Projet de construction résidentiel - lot 406-10 et 406-11 - Demande d'autorisation à la CPTAQ;
23. Schéma de couverture de risques - Suivi;
24. Réfection de la patinoire -Programme "Diagnostic résidentiel - Mieux consommer "

Hydro-Québec;

25. Consultation du CLD sur le développement touristique - 10 février 2009 ;
26. Rue Berthiaume - prolongement du réseau ;
27. Entente de principe - Écocentre ;
28. Période de questions du public ;
29. Levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2009

Il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 5 janvier 2009 tel que déposé.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2009

Il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 13 janvier 2009 tel que déposé.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES SESSIONS DU 5 ET DU 13 JANVIER 2009

Le directeur général résume le suivi fait aux sessions du 5 et du 13 janvier 2009.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- **Voirie:** Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard résume les travaux d'élagage des corridors de transport d'électricité en cours

- **Culture, patrimoine et loisirs :** Madame la conseillère Diane Chaput rappelle la rencontre publique sur le dépôt du rapport des bâtiments patrimoniaux le 10 février, 19h30

- **Urbanisme :** Rien à signaler de la part de Madame la conseillère Éva Borocz.

- **Sécurité publique / matières résiduelles :** Rien à signaler de la part de Monsieur le maire ...

- **Environnement :** Rien à signaler de la part de Monsieur le conseiller Claude Jutras.

- **Salle municipale :** Monsieur le conseiller Pierre St-Louis examinera l'état du réservoir d'huile et le directeur général demandera une évaluation par le fournisseur de combustible et l'installation d'un bac de retenue des fuites.

- **Transport adapté** : Rien à signaler de la part de Monsieur le conseiller Claude Jutras.
- **Communauté métropolitaine de Montréal** : Rien à signaler de la part de Monsieur le maire

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière n'est signalée.

7. CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES - ANNÉE 2009 - ADOPTION :

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la loi 82, chapitre 18 des Lois refondues du Québec à l'effet que le conseil établit le calendrier annuel des séances ordinaires;
EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :
QUE LE CALENDRIER suivant soit adopté soit les séances ordinaires des lundis, 5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1er juin, 6 juillet, 3 août, mardi, 8 septembre, lundis 5 octobre, 9 novembre et 7 décembre 2009.

8. ADDENDUM À L'ENTENTE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

CONSIDÉRANT la résolution no 2009-01-10 du conseil réuni en séance extraordinaire le 13 janvier 2009;
EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :
D'AMENDER l'entente liant la municipalité au directeur général tel que déposé au Conseil et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit amendement.

9. ASSURANCES RESPONSABILITÉS - MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RENOUVELLEMENT :

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Mutuelle des Municipalités du Québec datée du 26 novembre 2008;
CONSIDÉRANT la ristourne de 1 336 \$ lors de renouvellement tel que mentionné dans la lettre de monsieur Gérard Marinovich, président, datée du 24 septembre 2008;
EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :
DE RENOUVELLER la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 8 507 \$ taxes incluses.

10. ASSURANCES COLLECTIVES - ADHÉSION :

CONSIDÉRANT que l'assurance collective constitue un élément de la rémunération globale accordée aux employés;
CONSIDÉRANT que le régime Desjardins Sécurité financière répond adéquatement à nos besoins et à la capacité de payer des adhérents tout en cherchant à minimiser les avantages imposables;
CONSIDÉRANT l'offre de service et la présentation aux membres du Conseil de Guy Dubé, Adm, A. de la Firme Chapdelaine et Associés;
EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu:
D'ACCORDER au cabinet Chapdelaine et associés inc. le mandat d'agir à titre de conseiller

en assurance collective et qu'elle est la seule firme attirée et autorisée à nous représenter auprès des assureurs relativement à notre régime d'assurance collective;
QUE LA PRISE D'EFFET de ce mandat est à la date de la résolution et révoque toute autre qui aurait pu être donné antérieurement;

QUE CHAPDELAINE & ASSOCIÉS inc. est autorisé à négocier des arrangements financiers intéressants pour notre groupe et à recevoir, contre toute rémunération, les droits et services notamment accordés;

QUE LA DATE EFFECTIVE du début de la couverture de l'assurance collective est le 1er février 2009;

D'ACCORDER le contrat d'assurance collective à Desjardins Sécurité financière inc. dans le cadre du régime parrainé par l'ADMQ et la FQM;

QUE LE RÉGIME est composé des garanties suivantes pour les employés :

Garantie assurance-vie (1 x salaire);

Garantie assurance-vie des personnes à charge (conjoint 10 000\$ - enfants 5 000 \$);

Garantie assurance-vie facultative;

Garantie mort et mutilation accidentelle des employés (1 x salaire);

Garantie d'assurance salaire de longue durée avec prestations imposables avec indexation annuelle de max.4%;

Garantie d'assurance-maladie (régime B -avec carte de paiement différé);

QUE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL est mandaté pour signer les documents relatifs à l'assurance collective;

QUE LA PRIME mensuelle totale est partagée à 50% / 50% entre l'employeur et les employés.

D'AUTORISER le premier paiement de 417.04 \$, participation des employés prises en compte, pour une entrée en vigueur à compter du 1er février 2009.

9. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION - ADOPTION :

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article no 953.1 du code municipal ;

CONSIDÉRANT le caractère non obligatoire du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme tel que déposé soit :

Année : 2010 :
- Agrandissement de la bibliothèque et mise en norme du bâtiment municipal ;

- Équipement de mesures d'urgence ;

> **Bibliothèque** : 35 000\$, Mise aux normes : 90 000\$
Total : 125 000\$

Financement : 80 % subventionné, Pacte rural : 100 000\$, municipalité : 25 000\$

> **Équipement de mesures d'urgence (civile):**

50 000\$

Financé entièrement par la municipalité (source de revenus locale)

Année 2011 :

- Traitement des eaux usées (bâtiment municipal) ;
- Patinoire multifonctionnelle ;

> Raccorder le bâtiment municipal à une infrastructure de traitement des eaux usées ;

50 000\$

Taxes d'accises 45 000\$

Contribution municipale 5 000\$

> Patinoire multifonctionnelle: 40 000\$

Pacte rural: 32 000\$

Contribution municipale : 8 000\$

Année 2012

- Aqueduc (raccordement métallique des bornes fontaine);

- Ponceau ;

> Aqueduc (raccordement): 40 000\$

Contribution municipale : 40 000\$

> Réfection du ponceau, 186, Chemin de la Beauce: 4 000\$

Contribution municipale : 4 000\$

12. SERVICES TÉLÉPHONIQUES

- BOÎTE VOCALE ET INTERURBAIN

- PROPOSITION DE BELL :

CONSIDÉRANT l'opportunité de se prévaloir d'un forfaitaire économique d'abonnement aux services téléphoniques de Bell;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

D'ADHÉRER au forfait suivant :

Un abonnement mensuel de 43.85 \$/ligne ;

300 minutes d'interurbain au montant de 9.95\$,

0.07\$/min additionnelle ; pour une durée de 1 an.

13. REGROUPEMENT RÉGIONAL ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER RECYCLÉS - ADHÉSION:

CONSIDÉRANT l'invitation de la municipalité régionale de comté Lajemmerais à adhérer au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés;

EN CONSÉQUENCE, il es unanimement résolu :

D'ADHÉRER au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papiers recyclés offert par la municipalité régionale de comté Lajemmerais.

14. PRÊT DE LOCAUX À TITRE GROUPE DES SCOUTS DE VERCHÈRES :

CONSIDÉRANT la demande datée du 12 janvier 2009 de monsieur François Pépin, animateur scout responsable pour le 61e anniversaire de Verchères;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur un prêt de local à titre gratuit pour une levée de fonds qui aura lieu événement de financement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement n° 224 le conseil détermine si le requérant est réputé accrédité;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

DE DÉTERMINER le 61e Groupe des Scouts de Verchères organisme accrédité et leur accorder le prêt des locaux gratuitement les locaux de la municipalité ce 28 mars 2009.

15. COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes au montant de 107 463,83\$ soit approuvée. (Voir page 8)

16. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 246-2- RÈGLEMENT N° 246 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE PERMISE SUR LES VOIES ROUTIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE- ADOPTION:

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 1er décembre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé d'adopter le règlement de modification n° 246-2 réduisant les limite de vitesse à 50km/h sur le rang Lamontagne et le chemin " Petite-Côte-d'en-Haut ".

17. ROUTE SOUS RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS -TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE RÉSEAU - PERMIS ANNUEL

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Transports, Direction de l'Est-de-la -Montérégie, signée par monsieur Jules Gilbert, chef de services, datée du 14 janvier 2009;

CONSIDÉRANT que ladite lettre concerne l'attribution à la municipalité la permission de voirie annuelle portant le n°: 8606-09-0604, laquelle vise à autoriser des interventions d'urgence sur les routes du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à respecter toutes les conditions figurant dans la lettre émise par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer les documents constituant la permission de voirie annuelle du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ se porte garante du fait qu'elle pourrait en cour d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour construire ces routes selon les normes du ministère des Transport du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10000\$;

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer la permission de voirie annuelle au nom de la municipalité;

DE DÉTERMINER pour la présente, une durée de un an à compter de son adoption.

18. BÂTIMENTS PATRIMONIAUX - CARACTÉRISATION - SUIVI

Monsieur le maire invite la population à assister en grand nombre à la soirée d'information qui aura lieu mardi, 10 février, 19 h 30.

19. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - SUIVI:

Aucune information nouvelle depuis la session du 5 janvier 2009 sinon qu'une rencontre prochaine de monsieur le

maire avec ses collègues de Verchères et Saint-Antoine-sur-Richelieu.

20. SCIERIE ARTISANALE - 915 PETITE CÔTE D'EN HAUT - DÉCISION DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Monsieur le maire annonce la décision révisée positive de la CPTAQ datée du 26 janvier 2009. Il rapporte l'accueil exprimé par les membres du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités qui pourraient s'inspirer de la réglementation sur les activités artisanales accessoires.

21. PROJET DE BOULANGERIE - 240, CHEMIN BEAUCE - RÉVISION COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Au moment de délibérer, aucune décision n'est connue suite à la révision du 23 janvier 2009.

22. PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE -LOT 406-10 ET 406-11- COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Une audience aura lieu le 10 février, 10 h 00. La municipalité fera éventuellement des représentations auprès de la CPTAQ.

23. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Une rencontre des membres du conseil avec des experts est en planification au moment de délibérer.

24 RÉFECTION DE LA PATINOIRE - PROGRAMME MIEUX CONSOMMER - HYDRO-QUÉBEC

Monsieur le maire résume la promotion d'Hydro-Québec qui vise le maximum d'abonnés à remplir le questionnaire " Mieux consommer " ce qui rapportera à la municipalité 30 \$ par questionnaire support papier rempli et 35 \$ en ligne. Le montant amassé, estimé à 3000 \$ servira à peindre les bandes de la patinoire et aménager des abris pour les joueurs. Toute la population est invitée à remplir le formulaire.

25. CONSULTATION DU CLD SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, 10 FÉVRIER 2009

Cette consultation ayant lieu en même temps que celle sur le patrimoine bâti, la municipalité a entrepris des démarches auprès du CLD pour qu'elle y participe ultérieurement.

26. RUE BERTHIAUME PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC- RÉTENTION DES SERVICES D'UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Michel Beaudoin à verser une première tranche de 10 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Berthiaume, sur une distance estimée à 60 m. CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur

Raymond Longpré, ing., BPR infrastructure, datée du 2 février 2009 au montant de 7 513 \$ plus taxes; CONSIDÉRANT l'acceptation par monsieur Beaudoin du choix de l'ingénieur, du mandat et des honoraires; EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu : DE RETENIR les services de BPR infrastructures, pour la rédaction la conception des plans, du devis, analyse des soumissions, surveillance, obtention du certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs au montant de 7 513 \$ plus taxes

DE DEMANDER à monsieur Beaudoin de déposer une garantie bancaire couvrant la différence entre le coût estimé des travaux par l'ingénieur et le dépôt de 10 000 \$ reçu à la municipalité.

27. ÉCO CENTRE ENTENTE DE PRINCIPE

Le directeur général résume le projet d'entente entre la MRC et Northex pour l'aménagement et l'ouverture au printemps 2009 d'un site de dépôt des matières résiduelles.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Il est question de transport en commun, de circulation routière sur le rang de Lamontagne (vitesse à 50 km/h et chevaux sur la voie publique pendant le déneigement), l'inventaire et la caractérisation des eaux usées, la pollution en amont de notre territoire.

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la présente session soit close à 21 h 08.

*Ce projet de procès-verbal a été épuré par le responsable du journal pour une lecture plus conviviale. **La version officielle adoptée et archivée à la Municipalité a préséance.***

Licence de chiens

Sécurité canine provinciale va prochainement passer à votre domicile pour la licence de chien.

Si vous êtes absent de la maison, une note sera placée dans votre boîte à lettre.

Vous pouvez vous procurer au bureau de la municipalité vos licences 2009 pour les chiens (\$15.00).

Bureau municipal, 771 Chemin de la Beauce :
450 583-6470

Ouvert tous les jours, sauf le jeudi

De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

**COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS
DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT**

DESCRIPTION	MONTANT
Salaire des employés	4 945.45
Frais de déplacement du 7 janvier au 26 janvier 2009	55.85
Frais de cellulaire/ directeur général / février	50.00
Remises de l'employeur/ Fédéral/décembre	744.16
Remises de l'employeur/ provincial/octobre à décembre	4 824.02
Loisirs/ versement de janvier	500.00
Loisirs/ versement de février	500.00
Réseau Biblio Montérégie/ tarification annuelle	2 413.99
Bibliothèque/ remboursement de TPS	47.76
Association des directeurs municipaux/ adhésion	496.98
Fédération Québécoise des municipalités/contribution	633.22
Association des plus beaux villages/ cotisation 2009	500.00
Avis public	155.77
Honoraires professionnels/ projet règlement/ travaux	448.68
Honoraires professionnels/ avocat/ G. Beauregard	3 414.47
Michele Décary/ honoraires prof./ hôtel de ville+ biblio	564.38
Assurances/ renouvellement	8 507.00
Frais de déplacement/ conseillère/comité	123.67
Petite caisse/ fourniture bureau	20.57
Petite caisse/ produit ménager	3.97
Petite caisse/ clé/ aqueduc réserve	11.29
Petite caisse/ frais de poste	178.33
Quincaillerie Desmarais/produit	5.16
Coop Verchères/ chlore	15.75
Produits ménagers	95.20
Électricité/ Aqueduc/réserve	707.44
Électricité/salle municipale	290.82
Électricité/café-rencontre	98.87
Électricité/ Aqueduc/ Petit Côteau	118.60
Électricité/ Aqueduc/98 Beauce	37.92
Électricité/patinoire	46.13
Électricité/Éclairage public	130.50
Pagenet janvier au 31 mars 2009	19.60
Bell/internet	112.82
Bell/ bibliothèque	55.73
Bell/mairie	268.97
Aqueduc/ employé/ pompe réservoir	40.00
Aqueduc/ achat d'eau novembre	1 573.86
Voirie/ épandage abrasif/ 15 décembre	853.79
Voirie/2ième versement de déneigement	4 658.92
Voirie/ glissière de sécurité/Beauce	10 167.63
Voirie/employé/frais de déplacement	8.30
Voirie/ épandage abrasif/ 24 décembre	853.79
Voirie/épandage abrasif/ 27 décembre	853.79
Frais d'avis de mutation	9.00
Police/ quote-part 1er versement	22 053.25
MRC/ développement économique/quote-part	877.00
MRC/ sécurité incendie/quote-part	438.00
MRC/ cours d'eau/quote-part	7 554.00
MRC/ cour municipale/quote-part	2 110.00
MRC/ administration générale/quote-part	3 479.00
MRC/ transport adapté	1 102.00
MRC/ Camion -tasseur décembre	50.48
MRC/ matières résiduelles/quote-part janvier	6 921.00
MRC/ évaluation/quote-part	184.00
Financière Banque/ remboursement intérêt+capital	9 258.75
Frais de cellulaire maire/février	25.00
Maire Frais de déplacement du 9 oct. au 17 déc. 2008	222.91
Salaire des élus	3 026.29
TOTAL	107 463.83



Le 7 et 8 février 2009, avait lieu sur la patinoire de Calixa-Lavallée, un tournoi amical. L'équipe de **Louis Vallée** a remporté les grands honneurs.



Solution Sudokumot 5

P	A	R	E	U	C	T	X	O
O	E	X	P	A	T	R	C	U
T	U	C	R	X	O	E	A	P
U	C	A	T	E	X	P	O	R
R	X	T	A	O	P	U	E	C
E	P	O	U	C	R	X	T	A
X	O	P	C	T	U	A	R	E
C	R	E	X	P	A	O	U	T
A	T	U	O	R	E	C	P	X

**PACTE ROUX
PECTORAUX**

PATRIMOINE BÂTI - SOIRÉE D'INFORMATION DU 10 FÉVRIER 2009.

Près d'une vingtaine de Calixoises et Calixois ont assisté à la présentation du rapport de caractérisation des bâtiments patrimoniaux faite par l'historien de l'art monsieur Daniel Dubois de Patri-arch, patrimoine et architecture.

Un imposant rapport à connotation pédagogique a été résumé afin de permettre à toute personne intéressée de savoir le consulter et en tirer les informations utiles : qu'est-ce qu'un bâtiment patrimonial ? Quelle est son importance tant pour le propriétaire que pour notre communauté ? Quel intérêt devrait-on lui accorder ?

Ce sont 212 bâtiments qui sont ainsi décortiqués, détaillés dans une version finale du rapport qui aura un caractère public lors du dépôt au conseil du lundi, 6 avril 2009.

Il va sans dire que le conseil se veut transparent et stimulant pour le projet de telle sorte que ledit rapport sera ajouté au site web de la municipalité. De plus, chaque propriétaire recevra gratuitement une copie de la fiche descriptive et du guide de compréhension des informations qui s'y trouvent.

Mais de quel projet parle-t-on au juste ?

Vu par des experts, et pour une seconde fois en trente ans (le premier rapport date de 1977), la municipalité se qualifie pour l'obtention du plus haut statut de protection soit la création d'un arrondissement historique. Soucieux toutefois du rôle de chacun des citoyens dans une telle démarche, aucune décision n'a été prise en ce sens. D'ailleurs, il n'appartient pas à une soirée publique d'information de prendre une décision qui relève du conseil.

Une fois les recommandations de l'expert expliquées par celui-ci, monsieur Luc Brunelle du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a informé l'assistance sur l'aide technique et financière possible. Ainsi, un propriétaire pourrait obtenir 25 % du coût des rénovations faites dans la perspective de préserver son bâtiment. Pour principale condition toutefois, une garantie est nécessaire : un encadrement réglementaire qui prendrait la forme d'une citation (un bâtiment), de la désignation d'un site (un ensemble de bâtiments, un secteur, un rang) lequel encadrement serait précisé par un " plan d'implantation et d'intégration architecturale " dit PIIA.

Considérations techniques mises de côté, je reprends l'essentiel : cette soirée d'information a permis :

- **De conclure à la qualité de conservation des bâtiments grâce vraisemblablement à l'importance que les propriétaires accordent à leur bâtiment;**
- **Que le projet est de portée collective par opposition à la seule décision d'un officier, l'inspecteur municipale en l'occurrence, à qui il revient d'autoriser ou non une rénovation;**
- **Qu'une démarche de faisabilité soit entreprise avec le concours des citoyens, le comité consultatif d'urbanisme, le comité de la culture et du patrimoine et le conseil;**
- **Que les propriétaires participent à la mise à jour et à la correction des informations dès réception de la fiche technique.**

Pour ceux et celles qui n'ont pu assister à cette rencontre et pour quiconque simplement intéressé par le contenu du rapport et les suites envisagées, notez que le sujet sera à l'ordre du jour du conseil du 2 mars.

Alain Beauregard,
urbaniste
Inspecteur municipal
Directeur général

Si vous désirez approfondir la chaîne des titres de votre propriété, vous pouvez aller directement au **Bureau de la publicité des droits de Verchères - Services Québec**

461, boul. Saint-Joseph, bur. 92
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W8
Téléphone : 450 649-7406
Télécopieur : 450 922-4571
Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16h

ou par Internet au **Registre foncier du Québec en ligne**
<http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/>

Un seul silo à bois est toujours visible dans notre paysage agricole





Serge Chagnon, artiste peintre

Peindre l'émotion

Serge Chagnon est né ici, à Calixa-Lavallée et déjà tout jeune, il avait envie de reproduire tout ce qui lui apparaissait si beau et qui l'émouvait autant! Il ne savait pas comment, mais il sentait qu'il avait besoin de le faire. " Mes parents étaient fermiers et quand j'étais petit, mon travail était d'aller chercher les vaches tous les matins. L'atmosphère qui se dégageait de certains levers du jour était exceptionnelle, presque magique et toute cette luminosité m'impressionnait. J'aurais aimé arrêter le temps pour bien me souvenir de tout, pour tout garder dans ma tête."

C'est d'abord à la petite école que s'est manifesté son intérêt pour le dessin, intérêt qui se développa davantage à l'école secondaire pour devenir finalement une passion, qu'il a dû cependant mettre un peu de côté, une fois sur le marché du travail. Et la vie étant ce qu'elle est, le travail, les obligations, les responsabilités, les événements heureux et ceux qui le sont moins, ont vite pris le dessus laissant peu de place à certains projets.

Mais à un tournant de sa vie, il décida de concrétiser ce beau rêve et de se faire plaisir. Après réflexion et quelques recherches, il décida de commencer par la base, comme si il n'avait jamais dessiné, comme on apprend à lire. L'histoire de l'art l'intéressait aussi; comprendre le cheminement de tous ces grands maîtres, apprendre les règles des mouvements qu'ils ont créés. Il trouva enfin le milieu qui répondait à ses besoins, à Varennes, à l'Académie des arts et beaux arts, il y étudia pendant sept ans, jusqu'à l'obtention de son diplôme de second cycle en octobre 2008. Bien entendu, il y eut quelques moments d'hésitation, de remise en question. " Je me demandais si j'avais vraiment la capacité de transmettre cette émotion ". Des moments d'essoufflement aussi. " J'ai travaillé beaucoup, je ne pensais pas qu'il y aurait autant de connaissances à acquérir. Quel travail rigoureux mais combien passionnant. " Il a tenu bon. Aujourd'hui Serge Chagnon artiste-peintre, a raison d'être fier de son parcours.





Et pour la suite...D'abord, il se permet une petite période de vacance, après il désire prendre encore de l'expérience et poursuivre ses recherches en vue d'une éventuelle démarche; préparer une exposition fait également partie de ses projets. Une exposition à Calixa-Lavallée? " Ce serait fantastique, dit-il, ma première exposition ici, dans ma ville, je ne demande pas mieux! " Quelle belle idée. N'est-ce pas les paysages de notre beau village qui l'ont d'abord inspiré? " ...et je crois que je serai toujours inspiré par tout ce que vois. "

Bravo Serge ! Longue et belle carrière dans ce bel et passionnant univers qu'est celui de l'ART !

danielle charette

Dépendre uniquement de la vue en négligeant l'esprit, c'est se borner à ne voir et à ne peindre que le côté superficiel de la forme.

Pour acquérir la vraie connaissance de la forme, il faut illuminer toute chose avec le rayon de notre âme et être prêt à recevoir la lumière qui émane des choses visibles et invisibles

Rabindranath Tagore





Chers concitoyens et concitoyennes,

Bien que la neige recouvre toujours le terrain de l'exposition agricole, Chants de Vieilles s'éveille déjà à l'approche du printemps. Toute l'équipe bourdonne présentement autour de la préparation de ce joyeux festival qui aura lieu le 11-12-13 septembre prochain. Encore cette année, nous aurons besoin de l'appui de nombreux bénévoles pour en faire, encore une fois, un succès mémorable. C'est pourquoi nous venons cogner à l'avance à votre porte, pour solliciter votre générosité en nous accordant quelques heures (bloc de quatre heures) de votre temps, pour venir soutenir cette merveilleuse activité tout en danse et musique. Alors pour ceux et celles qui son intéressés, veuillez communiquer au 583-5631 ou par courriel à info@chantsdevielles.com. Merci à l'avance de votre implication.

Au plaisir,

L'équipe de Chants de Vieilles 2009



Carmen Ostiguy est native de Farnham. Elle déploie un intérêt marqué pour les lettres depuis belle lurette. Chez elle, l'écriture se transmute en un sport extrême, une expérimentation, voire une thérapie. Car c'est dans les petits mots, nous dit-elle, que se retrouvent les meilleurs onguents !

SUDOKUMOT 5

La grille

Comme celle du SUDOKU traditionnel, la grille du SUDOKUMOT est composée de colonnes et de rangées qui se coupent de manière à former des cases qui doivent être remplies. Là où elle se distingue, c'est à l'intérieur des petites frilles: certaines d'entre elles sont ombragées en diagonale. C'est la clé qui permettra de remplir la grille.

Les éléments

Les éléments utilisés dans ce jeu sont les lettres. Celles qui sont utilisées pour chacune des grilles sont présentées sous la forme d'un anagramme.

Les règles du jeu

Vous devez suivre les règles du SUDOKU en positionnant les lettres à résoudre l'anagramme. Disposez ensuite le mot trouvé dans la diagonale, de gauche à droite

PACTE ROUX

					C	T		
			P	A	T			
T						E	A	
	C	A	T		X		O	
		T			P	U		
E		O						A
						A		E
	R		X					
				R				

(Sur la poitrine)

— — T — — A — —

Cette grille est une gracieuseté de **Madame Carmen Ostiguy**
www.jongleusedemots.com

Solution
page 8



As-tu vu l'arc-en-ciel?

Lundi matin, 26 janvier 2009, je parlais pour aller visiter mon amie Mariette. Il était 8 heures 30, en sortant de la cour, face à moi, le soleil brillait et de chaque côté, un arc-en-ciel. Plusieurs fois, durant mon parcours, je me suis retournée pour l'apercevoir, tellement je voulais m'imprégner de ces couleurs qui ornaient

le ciel. Vous pensez bien que je l'ai dit à plusieurs personnes...et chaque fois, mon cœur était rempli de joie.

Tout autour, les arbres revêtus de frimas, donnaient une touche de blancheur, qui se mariait avec les couleurs de l'arc-en-ciel : violet, indigo, bleu, vert, jeune, orangé, rouge; et c'est avec ces couleurs, que je vous écris, mes chers (es) amis (es).

Le violet fait de bleu et de rouge était la couleur préférée de ma belle-maman Gaétanne. Elle était une excellente couturière, elle portait souvent des vêtements de cette couleur, ça lui allait très bien. En écrivant son prénom, je lui dis toute ma reconnaissance, celle d'avoir porté, éduqué, formé l'homme que j'ai épousé.

L'indigo est une matière colorante bleue de synthèse que l'on tirait autrefois de l'indigotier. Je crois que cette couleur ressemble à la couleur marine, s'il vous plaît, corrigez-moi, s'il y a lieu.

Bleu, comme le ciel, bleu qui réjouit le regard, bleu pour nous rappeler le ciel chaud de l'été, celui libre de tout nuage et qui donne le goût de rêver. Bleu comme ce fruit délicieux, que j'allais cueillir enfant, près de la maison paternelle, dans un petit bois qui avait brûlé, m'a-t-on dit...Ils étaient tout petits, mais de les trouver, me remplissait de joie.

Le vert est une couleur entre le bleu et le jaune, pour moi, c'est la couleur de l'espoir. Quand la chaleur envahit la nature, elle reverdit, les feuilles dans les arbres, le gazon et les premières plantes, timides encore, montrent leurs premières feuilles...c'est le printemps qui réchauffe les corps, qui réjouit les cœurs et donnent à l'esprit, le goût de l'aventure. Quand je vois la couleur jaune, je pense au citron, il a un goût amer mais ajouté à l'autres jus, il donne sa saveur.. Jaune comme le soleil, c'est de cette façon que j'ai appris cette couleur à nos enfants. Couleur rafraîchissante, entre toutes, quand elle orne nos fenêtres.

L'orangé, sixième couleur de l'arc-en-ciel me ramène chez nous, au Petit Rang, car l'orange était un fruit que l'on trouvait dans notre bas, au Jour de l'An. Longuement, nous regardions ce fruit, car c'était la seule orange que nous avions au cours de toute l'année.



Le rouge est la couleur du sang, celui qui circule dans notre corps pour lui donner vigueur, santé, énergie. Depuis longtemps on associe le rouge avec l'amour. Hier soir, je regardais le coucher du soleil et la couleur qu'il donnait au ciel me parlait d'amour. Je me suis dit que le soleil, quelques jours après la Saint-Valentin, disait son amour à notre Terre.

Ce matin-là, l'arc-en-ciel, m'a invitée à vous parler de lui. Je souhaite que d'autres arcs-en-ciel illuminent chaque jour de votre vie, ceux-là que l'on trouve dans son

cœur pour lui donner les couleurs du bonheur. Ajoutez-y du blanc pour l'orne de dentelles.

Rollande Charron

Déjeuner de Femmes

Pour souligner la journée de la femme, un déjeuner beauté vous est offert au local des loisirs. Mesdames, venez discuter beauté et coiffure autour d'un bon café et de quelques gâteries en bonne compagnie.

Un moment à vous, de vous.

Rendez-vous le dimanche, 8 mars 2009
au Café Rencontre (771 rang de la Beauce)
de 10h00 à 12h00



Bibliothèque Calixa-Lavallée,

Heures d'ouverture :

mercredi, de 19 h 00 à 20 h 30

samedi, de 9 h 30 à 12 h 00

Téléphone, pendant les heures
d'ouverture : 583-5417 ou 583-6470

NOUVEAUTÉS

Documents adultes

Bolduc Mario, *Nanette Workman*
Perro Bryan, *Le premier des Raja*
Meyer Stephenie, *Les âmes vagabondes*
Lachanche Micheline, *Les filles tombées*
Johnson Jane, *Le dixième cadeau*
Richard Denis, *Vous qui croyez me posséder*
Ohl Paul, *Le prix de l'honneur*
Reichs Kathy, *Terreur à Tracadie*
Coben Harlan, *Sans un mot*
Clarks Higging Carol, *For ever*
Tremblay-D'Essiambre Louise, *Antoine*

Documents jeunes

Stilton Geronimo, *Le voyage dans le temps*
Renaud Bernadette, *Isis ma belle Isis*
De Vailly Corine, *Magie des Oghans*
Layton Neal, *Rien ne va plus*
Demers Dominique, Gratien Gratton, *prince de la gratouille*
Tibo Gilles, Noémie, *la baguette maléfique*
Gauthier Bernard, *Louna et je suis amoureuse*

Noa Konsola
est né le 24
janvier 2009
Félicitations aux
parents,
Daniella et
Sébastien, et à
son frère Lucas,
résidents sur le
rang de la
Beauce



SITE INTERNET

Savez-vous comment protéger votre identité lorsque vous faites vos transactions sur le web ?

Ce mois-ci, je vous suggère de visiter le site monidentite.isiq.ca. Vous y retrouverez une multitude de renseignements sur les règles de sécurité à observer pour protéger votre identité. Des trucs, des astuces, des règles de conduite vous aideront à protéger votre identité.

SYMPHONY

Deux bénévoles de la bibliothèque suivront une formation pour travailler avec le nouveau logiciel Symphony au Centre régional des bibliothèques publiques de la Montérégie. Elle pourront ensuite accompagner les autres bénévoles à la préparation de la migration du logiciel de gestion des opérations de la bibliothèque Multilis à Symphony.

Veuillez prendre que ce logiciel sera en opération seulement le 22 avril.

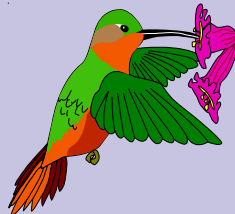
L'équipe du journal:

Éditeur: Municipalité de Calixa-Lavallée

Directeur: Gérard Guérin

Collaborateurs: Alain Beauregard et Nicole Jacques

Un comité ad hoc de bénévoles oeuvre pour la lecture et la révision des textes pour chacun des numéros du journal.



L'oiseau-Mouche se dégage de toutes

responsabilités en rapport aux opinions publiées.

Courriel de la municipalité: info@calixa-lavallee.ca

Courriel du directeur du journal : gerard.guerin@polymtl.ca

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec (PER 0-392)

Bibliothèque nationale du Canada (No AMICUS 25343104)